

Mesdames, Messieurs les membres du CDEN,

Tout d'abord nous souhaitons la bienvenue à Madame la Maire adjointe dans cette instance très importante pour la vie des écoles parisiennes.

Nous voilà réuni-es pour la quatrième année consécutive pour discuter d'un projet de carte scolaire catastrophique pour nos écoles publiques. Pour rappel ce sont déjà 400 postes supprimés depuis 4 ans et plus de 500 classes fermées.

Nous ne cessons de le répéter, la baisse démographique ne peut servir de prétexte à de telles coupes budgétaires. Personne n'est dupe des discours de principe des gouvernements successifs qui feignent de donner à l'École publique une place qu'elle n'a jamais occupé dans leurs préoccupations. Et personne ne peut ici affirmer que ces suppressions de postes sont indolores pour le service public d'éducation parisien.

Mais avant d'entrer spécifiquement dans ce sujet, nous voulons adresser au nouveau Maire de Paris, Monsieur Grégoire, par l'intermédiaire de ses représentant-es aujourd'hui quelques unes des attentes que les personnels de l'éducation nationale ont envers lui et sa majorité.

La FSU-SNUipp Paris s'est adressée à M. le Maire à plusieurs reprises, pour lui faire part des préoccupations et des revendications qui le concernent. Il y a en priorité pour les enseignant-es parisien-nes, vous le savez, une attente sur les rythmes scolaires. Depuis 2013, la FSU-SNUipp porte les alertes des enseignant-es sur les conséquences néfastes de la réforme Peillon à Paris, sur leurs conditions de travail comme sur les conditions de scolarité des élèves. Les rythmes actuels doivent cesser et la profession doit être consultée pour la mise en place de nouveaux rythmes scolaires. Cette exigence, la Ville ne peut l'ignorer plus longtemps ! La remise à plat des rythmes scolaires, en répondant à une profonde attente des enseignant-es, ne résoudra pourtant pas tout. Le temps scolaire doit retrouver sa centralité et ne peut plus être traité comme un temps parmi d'autre dans la journée des élèves. Le sujet des rythmes scolaires doit être questionné et résolu pour lui-même et non pas répondre aux seules contraintes municipales. La crise que traverse actuellement le périscolaire est extrêmement grave et soulève des questionnements dont les enseignant-es se font fait depuis longtemps l'écho. Aussi, la FSU-SNUipp Paris demande à ce qu'un travail de fond s'engage avec la Ville et l'Académie sur la question de l'articulation des temps scolaires et périscolaires : partage des locaux et du matériel, cohérence éducative, protocoles harmonisés... L'Académie doit prendre part aux arbitrages sur ces questions, dans l'intérêt des élèves et des personnels de l'éducation nationale. Les enseignant-es et leurs représentant-es doivent être entendu-es et consulté-es. Les décisions ne pourront se prendre sans leur expertise.

Madame la Maire adjointe, vous avez affirmé il y a quelques temps à notre syndicat que les enseignant-es seront entendu-es dans le cadre de la convention citoyenne. Pouvez-vous nous dire comment, dans quel cadre et quand le seront-ils ? Quelle place auront les organisations représentatives dans le processus de consultation et de décision ?

Au delà de ce sujet, nombres d'orientations politiques et budgétaires de la Ville impactent les conditions de travail et d'apprentissage des enseignant-es et des élèves : bâti scolaire, dotation matérielle des écoles, personnels Ville de Paris dans les écoles, logements des personnels de l'Éducation nationale, prise en charge des familles à la rue, transport pour les sorties scolaires, classes découvertes, etc. Sur tous ces sujets, la FSU-SNUipp Paris souhaite travailler avec la

nouvelle mandature, comme elle le fait depuis des années, pour améliorer le fonctionnement des écoles parisiennes.

Deux points enfin, Madame la Maire adjointe. Nous voulons à nouveau évoquer la crise du périscolaire, nous sommes collectivement ébranlé-es par ces évènements et nous devons collectivement prendre la mesure des violences abominables dont de trop nombreux enfants sont victimes, y compris au sein de nos écoles. La protection de l'enfance doit être en tout temps notre priorité commune. La FSU compte sur les deux institutions, l'Éducation nationale comme la Ville de Paris, pour agir de façon concertée, avec gravité et discernement, afin de garantir à la fois la prise en compte de la parole des enfants et leur protection, ainsi que la protection des droits des personnels mis en cause sans présager des conclusions des enquêtes judiciaires.

Dans la tourmente actuelle pour les personnels de la Ville qui pâtissent aussi des actes criminels dont sont accusés quelques individus, nous tenons à rappeler notre soutien aux personnels de la Ville, animateur-ices, ASEM et ATE, mobilisé-es, avec nos camarades du SUPAP-FSU, depuis des mois pour leurs conditions de travail, leurs rémunérations, la sécurisation de leurs carrières, leurs droits à la formation, et pour des moyens à la hauteur des besoins dans les écoles. Ils et elles seront massivement mobilisé-es à nouveau avec une intersyndicale large ces prochaines semaines. Nous serons à leurs côtés pour soutenir leurs revendications légitimes et urgentes.

Enfin, concernant le maintien du régime de décharge de direction, la farce n'a que trop duré. Nous nous adressons aux deux parties, Académie et Ville : quand le régime de décharge sera-t-il enfin sécurisé ? Quel calendrier vous êtes-vous fixé pour faire aboutir le projet de convention ? Où en est la publication du décret ? Les enseignant-es parisien-nes exigent le maintien du régime de décharge complète à partir de 5 classes, demi-décharge en dessous de 5 classes, la garantie qu'aucune mission hors cadre du référentiel de directeur-ice d'école ne sera imposée et la garantie de sa pérennité dans le temps.

Revenons maintenant à la carte scolaire...

Cette année encore une centaine d'écoles a mandaté la FSU-SNUipp Paris pour faire entendre les conséquences concrètes des arbitrages académiques, dans l'espoir de lui faire entendre raison.

Les revendications des personnels sont les mêmes d'années en années. Elles sont incontestables et pourtant si peu entendues : des effectifs bas par classe pour garantir un travail pédagogique au plus près des besoins des élèves, suffisamment d'enseignant-es Rased pour apporter l'expertise et les remédiations nécessaires face aux difficultés scolaires, des remplaçant-es pour toutes les absences et une cohérence de gestion, des AESH pour tous les élèves notifié-es, des places dans les dispositifs et établissements adaptés, etc. Sans oublier les revendications concernant les salaires, la carrière, la retraite, la mobilité, le temps et l'organisation du temps de travail, la formation et la liberté pédagogique, la santé au travail, etc.

Pour la FSU-SNUipp Paris la question de la baisse démographique est d'une simplicité absolue. Elle devrait permettre, en toute priorité, la baisse des effectifs dans toutes les classes et en particulier en éducation prioritaire. Pour la FSU-SNUipp Paris c'est 22 élèves par classe maximum partout, 18 élèves maximum en éducation prioritaire et 15 élèves pour les classes de TPS et PS. Quoi que vous puissiez en dire, nous en sommes loin ! La baisse démographique devrait aussi permettre de dégager les moyens nécessaires à l'inclusion, à l'enseignement spécialisé, à la formation et au remplacement. Il manque 200 postes de remplaçant-es à Paris pour pouvoir palier toutes les absences et porter un plan de formation ambitieux. Il est insupportable de s'entendre répondre que les choses vont s'améliorer quand vous ne créez que quelques dizaines de postes de brigade, alors qu'en ce moment, sans parler de l'absence de temps de formation sur temps scolaire, les remplacements des absences de courte et moyenne durées ne sont plus assurés, certaines classes sont sans enseignant-es depuis plusieurs mois. Sur cette question, rien d'autre n'est acceptable, rien d'autre n'est entendable que la création immédiate, hors enveloppe, de 200 postes de remplacement.

Vos mots et vos actions, Mme la Rectrice, ont un sens et une portée. Lorsque vous portez avec conviction un tel projet de carte scolaire, que vous affirmez devant les représentant-es des personnels que les conditions de scolarité s'améliorent à Paris depuis plusieurs années, lorsque vous affirmez dans un titre de presse national que l'équité territoriale et sociale guide vos arbitrages, les enseignant-es perçoivent la dissonance entre votre réalité professionnelle et la leur.

Les enseignant-es connaissent et aiment leur métier. Tous savent ce qu'ils ont à faire, et pourquoi ils et elles le font. Ils et elles portent chaque jour cette grande ambition humaniste et républicaine de l'école, et portent dans leur coeur, leur tête et leur corps, le même projet pour chaque enfant qui leur est confié.

Mais pour réussir cette mission, les enseignant-es ont besoin de soutien, d'accompagnement et de moyens. Ce que notre institution n'est pas ou plus en mesure de leur apporter. C'est tantôt l'inaction et l'impuissance institutionnelles qui plongent les écoles dans de profondes difficultés. Tantôt se sont les décisions et arbitrages ministériels ou académiques qui fragilisent les personnels et les élèves.

Madame la Rectrice, les difficultés sont grandes dans les écoles. Elles sont graves aussi, puisqu'elles concernent toujours des enfants, leurs familles et les professionnels qui les accompagnent. Elles génèrent beaucoup de souffrances et d'usure. Nous vous le disons très simplement, l'École n'ira pas mieux avec moins. Chaque dossier présenté aujourd'hui porte en germe de profondes difficultés que vous déciderez sans doute d'ignorer, comme l'Académie l'a fait ces dernières années. Dans toutes ces réalités d'écoles, aucune n'est « favorable » pour reprendre les mots d'usage de la direction académique. Il n'y a malheureusement que la résignation individuelle et collective qui les rendent sinon supportables du moins provisoirement tenables.

Car l'absorption du choc de la carte scolaire se fait toujours à bas bruit, malgré nos mobilisations massives. Alors pour le faire entendre un petit peu, ce choc, aujourd'hui nous aurons des mots, des chiffres mais surtout la parole confiée par nos collègues, que vous devez entendre et à laquelle il vous faudra répondre.

De manière décrochée par rapport aux sujets qui vont nous occuper aujourd'hui, nous tenons à mettre en lumière la maltraitance institutionnelle qui sévit dans notre académie, si nous le faisons en CDEN, c'est que nos alertes dans les différentes instances et en audience ne semblent pas être entendues et suivies d'effet.

La FSU-SNUipp Paris souhaite aujourd'hui alerter solennellement les membres du CDEN sur la violence des pratiques actuellement mises en œuvre par l'Académie dans le cadre de l'accompagnement des personnels en souffrance. Depuis des mois nous dénonçons dans les instances des procédures qui plongent nos collègues dans une immense détresse.

Des enseignant-es ne reçoivent aucune réponse de l'Institution à leur appel à l'aide face à des violences à leur rencontre, des enseignant-es restent des mois sans solution pour résoudre des conflits au sein de leur école, des personnels reçoivent sur leur adresse professionnelle, seul-es, sans accompagnement, sans explication préalable, des convocations du Rectorat pour, entre autre, signer un document les informant de leur suspension immédiate ou consulter leur dossier administratif dans le cadre d'un déclenchement de procédure. Ces courriers arrivent brutalement, nos collègues découvrent alors, dans un état de sidération, qu'ils et elles sont écarté-es de leurs fonctions, parfois sans comprendre précisément les faits qui leur sont reprochés ni les procédures engagées.

Nous dénonçons avec force ces méthodes profondément déshumanisantes.

Nous voulons ici dire clairement que les conséquences psychologiques de ces pratiques sont graves. Les collègues que nous accompagnons sont en état de choc. Certain-es expriment des idées suicidaires.

Et ces situations, à défaut d'être prises au sérieux par l'Institution, nous incombent, à nous représentant-es du personnel. Hier, alors que nous alertions l'Académie sur l'état alarmant d'une de nos collègues, il nous a été répondu que c'était à nous, représentant-es du personnel, d'appeler les pompiers sous peine de non assistance à personne en danger...
Quelle violence. Mais plus violent encore, voici quelques propos de nos collègues, rapportés fidèlement.

[...]

Nous le disons avec gravité : les méthodes employées par l'Institution mettent des personnels en danger.

La FSU-SNUipp Paris rappelle que le devoir de protection et de santé de l'employeur public vaut pour tous les personnels, y compris lorsqu'une procédure est engagée à leur rencontre. Le respect de la dignité des agent-es n'est pas optionnel. Il constitue une obligation. Rien ne justifie cette violence institutionnelle. Même le Ministre le dit dans sa circulaire de rentrée parue il y a quelques jours.

Nous demandons donc solennellement :

- que l'Académie apporte systématiquement une réponse lors d'un signalement de violence sur un-e agent-e ;
- que des solutions soient apportées par l'Institution pour résoudre des conflits au sein d'une école ;
- que cessent immédiatement les modalités de convocation brutales dans le cadre d'une suspension ou autre procédure ;
- qu'un protocole humain et protecteur soit mis en place pour les personnels mis en cause ;
- que les représentant-es des personnels soient pleinement associé-es à la réflexion sur ces procédures.

Nous refusons que la peur, le choc et la détresse deviennent des outils ordinaires de gestion des personnels.

L'Éducation nationale ne peut pas prétendre porter des valeurs d'émancipation, de protection et de bienveillance envers les élèves tout en infligeant à ses propres agent-es une telle maltraitance institutionnelle.

Nous attendons du Rectorat qu'il entende enfin la souffrance qu'il provoque et qu'il prenne immédiatement la mesure de sa responsabilité. Nos collègues du second degré seront également mobilisé-es mardi 19 mai sur ce sujet de la maltraitance institutionnelle.